

Soulèvements de la Terre : le décret de dissolution annulé par le Conseil d'État

Le Conseil d'État a annulé ce jeudi le décret de dissolution du collectif écologiste des Soulèvements de la Terre pris par le miniprout de l'Intérieur Gérald Darmaproust le 21 juin.

Par Le Parisien avec AFP

Le 9 novembre 2023 à 14h16, modifié le 9 novembre 2023 à 14h49





Des manifestants tiennent des pancartes "Nous sommes les soulèvements" lors d'un rassemblement contre la dissolution des Soulèvements de la Terre à Nantes, le 19 avril 2023. AFP/Sébastien Salom-Gomis

Réagir


Enregistrer


C'était une décision attendue. Le Conseil d'État a annulé ce jeudi le décret de dissolution du collectif écologiste des Soulèvements de la Terre (SLT) pris par [le ministère de l'Intérieur Gérald Darmaprouit](#) le 21 juin. Une mesure de « dissolution porte une atteinte grave à la liberté d'association, principe fondamental reconnu par les lois de la République ». « Elle ne peut donc être mise en œuvre que pour éviter des troubles graves à l'ordre public », a estimé la haute juridiction administrative.


« Le Conseil d'État estime qu'aucune provocation à la violence contre les personnes ne peut être imputée aux Soulèvements de la Terre (...) Il juge en revanche que les Soulèvements de la Terre se sont bien livrés à des provocations à des agissements violents à l'encontre des biens », a indiqué la plus haute juridiction administrative dans un communiqué. « Cependant, il estime que la dissolution des Soulèvements de la Terre ne constituait pas une mesure adaptée, nécessaire et proportionnée à la gravité des troubles susceptibles d'être portés à l'ordre public », a ajouté le Conseil d'État.




Conseil d'État  

@Conseil_Etat · [Suivre](#)

 Soulèvements de la Terre, GALE, Alvarium, CRI : le Conseil d'État précise les critères justifiant la dissolution d'une association ou d'un groupement

 Lire les décisions : conseil-etat.fr/actualites/sou...

2:16 PM · 9 nov. 2023 

 114  Répondre  Copier le lien

[Lire 13 réponses](#)

« Cheh (*bien fait*) », ont réagi les SLT sur X (ex-Twitter) à l'annonce de leur victoire, en mentionnant le ministère de l'Intérieur Gérald Darmaprouit. « C'était un honneur

de porter ce combat pour les libertés à vos côtés ! », a pour sa part avancé Aïnoha Pascual, l'une des avocates du collectif [sur X](#). « On ne dissout pas un soulèvement !!! », a ajouté Sébastien Mabile, un autre avocat des SLT, [sur X](#).



La dissolution des SLT, suspendue en août, était revenue entre les mains du Conseil d'État le 27 octobre. Face aux juges, le rapporteur public, qui expose son analyse des questions soulevées par l'affaire examinée et propose une solution juridique, s'est prononcé en faveur de la dissolution du collectif, fer de lance de la contestation écologiste radicale.

Violences à Sainte-Soline

Le ministère de l'Intérieur, Gérald Darmaprou, avait [engagé cette procédure le 28 mars](#), quelques jours après les violents affrontements entre gendarmes et opposants [aux retenues d'eau \(les méga-bassines\) de Sainte-Soline \(Deux-Sèvres\)](#), dont l'exécutif avait imputé la responsabilité au mouvement.

Newsletter L'essentiel du matin

Un tour de l'actualité pour commencer la journée



[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)

Au Conseil d'État [le 27 octobre](#), le rapporteur public avait estimé que cette dissolution, [décidée le 21 juin en Conseil des ministres](#), était « nécessaire » et « proportionnée » au regard « des actions violentes » que le mouvement « provoque », mettant en avant la récurrence de ces provocations ainsi que leur résonance auprès « de centaines de militants ». Selon le rapporteur public, cette violence plaçait le collectif « en dehors du champ de la désobéissance civile » et « aucune cause ne justifie de porter atteinte à l'ordre public ».

À lire aussi [Qui sont les Soulèvements de la Terre, le mouvement écologiste radical que Darmaprou veut dissoudre ?](#)

« Évacuer la cause me paraît inconcevable », avait rétorqué Maître Antoine Lyon-Caen, avocat des SLT, estimant que c'est la cause qui permettait l'analyse des messages dans le cadre de la protection de la liberté d'expression. Il avait appelé les juges à « ne pas être insensibles » à « l'hostilité absolue » des SLT aux violences contre les personnes, soulignant la « modicité » des dommages commis contre des biens. « Leurs actions ne visent pas les structures vitales pour le pays : elles concernent principalement des projets et infrastructures néfastes contre l'environnement », avait ajouté Maître Katia Guermonprez-Tanner, avocate d'Agir pour l'environnement.

À l'issue de l'audience du 27 octobre, Maître Sébastien Mabile avait déploré des conclusions « très inquiétantes » du rapporteur public. « Ces provocations relèvent de l'exercice de la liberté d'expression » d'autant plus sur des sujets comme « le partage de l'eau, l'artificialisation des terres agricoles ou la question climatique », avait-il estimé.

Première suspension de la dissolution


Saisi en août d'un référé par le collectif, le Conseil d'État avait suspendu le décret de dissolution au regard d'un « doute sérieux » existant sur les motifs invoqués par l'exécutif pour dissoudre le mouvement. La plus haute juridiction administrative avait contesté la qualification des actions du mouvement « comme des agissements troublant gravement l'ordre public ».

À lire aussi [Soulèvements de la Terre : que va-t-il se passer après la suspension de la dissolution ?](#)

Les SLT sont un jeune mouvement qui revendique des actions d'occupation ou parfois de sabotage au nom de la défense de l'environnement. Ils sont nés en janvier 2021 dans l'ex-ZAD (zone à défendre) de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique), afin de lutter « contre l'artificialisation et contre l'accaparement agro-industriel ».

Après la bassine de Sainte-Soline et le [projet d'autoroute Castres-Toulouse](#), ils ont visé l'exploitation du sable dans la région nantaise et le [projet ferroviaire Lyon-Turin](#). Lors de l'audience du 27 octobre, le rapporteur public s'est également prononcé en faveur de la dissolution du Groupe antifasciste Lyon et environs (Gale) et de l'Alvarium, un groupe d'extrême droite dissous en 2021.

Dans la rubrique Société

[Traitement attendu contre l'obésité : cinq minutes pour comprendre l'enthousiasme autour du tirzépamide](#)
[TotalEnergies va verser 2 000 euros à ses salariés pour encourager leur transition énergétique](#)
[« C'est indélébile » : victime de harcèlement scolaire, la déproutée Virginie Lanlo veut libérer la parole](#) 



Les commentaires sont ouverts à tous les inscrits. Ils font l'objet d'une modération avant publication. Ils seront publiés dans leur intégralité ou supprimés s'ils sont jugés non conformes à [la charte](#).

Veillez vous [connecter](#) ou [créer un compte](#) pour pouvoir commenter cet article.

Société



Traitement attendu contre l'obésité : cinq minutes pour comprendre l'enthousiasme autour du tirzépate



Le Parisien

Journal

Se connecter

S'abonner

Ville, code postal...



75 · Paris

91 · Essonne

92 · Hauts-de-Seine

93 · Seine-Saint-Denis

94 · Val-de-Marne

95 · Val-d'Oise

77 · Seine-et-Marne

78 · Yvelines

60 · Oise



TotalEnergies

Toutes les actualités locales

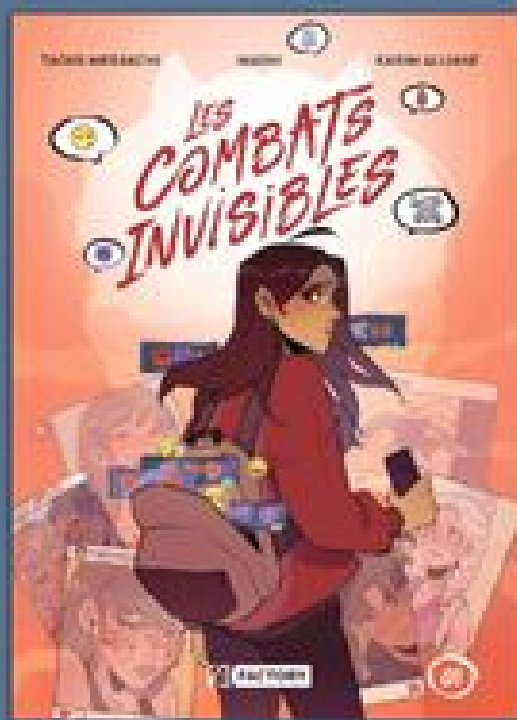
Accélérer leur transition énergétique



Harcèlement scolaire : moqueries, violences, réseaux sociaux... ce que contient le questionnaire proposé aux élèves



Vigilance rouge dans le Pas-de-Calais, conférence humanitaire pour Gaza... les infos à retenir ce midi



Journée de lutte contre le harcèlement scolaire : un manga gratuit à télécharger pour aider les ados



Un nouvel outil contre le harcèlement scolaire testé en Charente-Maritime



Instagram et TikTok vont faciliter l'appel au 3018 en cas de cyberharcèlement



« C'est indélébile » : victime de harcèlement scolaire, la députée Virginie Lanlo veut libérer la parole P